

# REGLEMENT DU CONCOURS

## « OUVRE BOITE 2020 »

### **ARTICLE 1 : INTITULE DU CONCOURS**

Un concours intitulé « Ouvre Boite » est organisé par France Active Aquitaine en partenariat avec l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées. Cette action est financée par le Gip-Dsu de l'agglomération Pau Pyrénées, la région Nouvelle Aquitaine et France Active Aquitaine.



### **ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS**

L'objectif du concours est de primer et valoriser les créateurs d'entreprises habitants l'un des quartiers prioritaires de l'agglomération paloise ou ayant créé dans un de ces quartiers. Ces projets doivent permettre la création ou la reprise d'activités quel que soit le territoire d'implantation.

Les prix seront attribués dans la limite de l'enveloppe totale fixée à 3 000 €.

3 bourses d'aide à la création, d'un montant de 1 000€, seront attribuées aux projets de création d'entreprise retenus par un jury. Les lauréats seront issus des quartiers Saragosse et Ousse des bois ou auront créé une activité sur ces quartiers. Un regard particulier sera donné à l'entrepreneuriat au féminin.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le candidat devra remplir un dossier d'inscription au concours disponible à l'antenne de France Active Aquitaine à Pau (Au CEDH, 74 bis avenue de Buros, 64000 Pau) ou sur le site internet de France Active Aquitaine.

Pour concourir le candidat devra :

- Avoir plus de 18 ans au moment du dépôt du dossier d'inscription ;
- Résider dans l'un des quartiers prioritaires de l'agglomération paloise ou créer une activité sur ces dits quartiers ;
- Etre l'acteur principal du projet et tenir un rôle prépondérant dans la gestion de la structure ;
- Avoir créé son projet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ou avoir un projet de création dans les trois mois suivant la remise du prix du concours.

### **ARTICLE 4 : CANDIDATURES**

Les candidats devront adresser leur dossier d'inscription à France Active Aquitaine avant le 16 octobre 2020 par la poste, le cachet de la poste faisant foi, ou par email à l'adresse indiquée. Les dossiers d'inscription devront avoir été correctement renseignés. Les dossiers seront examinés et/ou accompagnés par France Active Aquitaine. Les dossiers seront ensuite examinés par un jury, qui statuera à l'appui d'une grille d'évaluation préétablie. Les candidats présélectionnés présenteront également leur projet devant ce même jury.

#### **ARTICLE 5 : CHOIX DES PROJETS PRESENTES**

Ne pourront être présentés à la session de sélection que les projets respectant les conditions énumérées dans le règlement.

#### **ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY**

Le jury est composé de membre du réseau de la création, de banquiers, de financeurs publics, et des organisateurs du concours à savoir l'agglomération de Pau et France Active Aquitaine.

#### **ARTICLE 7 : SELECTION DES PROJETS**

Le jury constitué sélectionnera des projets en fonction de critères portant sur :

- La viabilité du projet
- L'originalité, l'innovation
- Le potentiel en termes de création d'emploi direct et induits
- L'impact du projet (sur la population ou l'environnement)

Une grille de critères sera établie et utilisée par le jury, lors des sessions de sélection. Le jury est souverain dans l'attribution des Prix et il ne pourra être fait appel à la décision prise. Le jury n'aura pas à motiver ses choix auprès des candidats.

#### **ARTICLE 8 : CALENDRIER D'INTERVENTION DES DECISIONS**

Les décisions du jury interviendront au plus tard avant fin novembre 2020.

#### **ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX**

Une remise officielle des prix sera organisée avant fin décembre 2020, la présence des récipiendaires étant obligatoire pour prétendre percevoir la bourse. Les modalités d'organisation de ces remises de prix seront arrêtées par l'agglomération paloise et France Active Aquitaine.

#### **ARTICLE 10 : SUIVI DES PROJETS**

Les projets primés seront suivis par France Active Aquitaine afin de s'assurer de la bonne utilisation du Prix accordé.

#### **ARTICLE 11 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé à l'antenne de France Active Aquitaine, 74 bis avenue de Buros et à l'agglomération Pau Pyrénées. Il sera également disponible sur le site internet de France Active Aquitaine.

Il pourra être consulté par les candidats qui en feront la demande.

#### **ARTICLE 12 : PUBLICITE**

Les lauréats autorisent la citation de leur nom et/ou de leur société ainsi que la parution de leur image photographique et leurs logos sur tout support d'information (Presse, internet, plaquettes, etc...)